

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 13-2024

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024, un règlement portant le numéro 13-2024.

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 14-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives à un projet intégré récréotouristique, de préciser certaines dispositions relatives à la conservation des espaces naturels à l'intérieur des zones HF, HR et CF et de modifier les limites des zones HF-1, HR-4 et CF-1-1.

Ce règlement est entré en vigueur le 21 juin 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception 2 juillet 2024.

Claude Piché
Directrice des finances et
greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Claude Piché, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 2 juillet 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2 juillet 2024.

Claude Piché
Directrice des finances et
greffière-trésorière adjointe